

Le SNESUP met tout en œuvre pour s'opposer à l'atomisation des statuts des enseignants-chercheurs, à l'arbitraire dans les services (appelée modulation) et rémunérations, pour imposer une revalorisation touchant 100 % des personnels du supérieur et de la recherche (développements dans la lettre flash n° 24). Le SNESUP appelle aux mobilisations unitaires des 13 novembre (AG unitaires) et 20 novembre (grève unitaire).

Imposer le refus du dispositif concours/master tel qu'élaboré aujourd'hui dans la précipitation par le gouvernement

« mastérisation-concours » : un dispositif non encore réglementaire (les déclarations des ministres, la circulaire signée du directeur général de l'enseignement supérieur en date du 17 octobre, ne font ni la loi ni les décrets !) qui démantèle la cohérence disciplinaire des masters et la professionnalisation de la formation des enseignants.

Les propositions du SNESUP, aujourd'hui 6 novembre 2008, s'inscrivent

- dans l'objectif maintes fois affirmé d'une réelle amélioration de la formation des enseignants associée à une élévation des qualifications et à une revalorisation salariale,
- dans la continuité des positions syndicales exprimées dès juin 2008, y compris au CNESER.

1) Le SNESUP réclame un moratoire immédiat:

Il est impossible de monter des projets à la date imposée du 31 décembre 2008. Il faut des phases de consultation, de concertation. Quelles que soient les conditions d'intégration de l'IUFM, il en est ainsi dans toutes les universités et tous les IUFM, qui doivent dépasser largement les cadres habituels pour associer l'ensemble des universités et l'IUFM au sein de chaque académie. Sur ce point, nous pouvons relayer comme exigence auprès de la ministre, ce qui a été porté par notre syndicat, entendu avec force lors des États Généraux de la formation le 4 octobre dernier, voté dans de nombreuses motions (conseils d'universités et d'UFR) et est maintenant soutenu par certains présidents d'universités. Sur le terrain, il est clair que ces engagements doivent nous rapprocher et nous inciter à construire des méthodes d'élaboration véritablement consultatives, soucieuses de laisser place au temps du débat.

2) Le SNESUP appelle à préserver et utiliser le potentiel de formation, de recherche et d'expériences que constituent les IUFM, à éviter des oppositions entre composantes « traditionnelles » et IUFM, comme entre universités.

C'est notre responsabilité collective, sans unanimité forcée, de trouver les méthodes pour débattre sans exclusive, sans précipitation. Ce qui nous rapproche c'est le souci d'assurer aux futurs collègues du premier et du second degré une formation universitaire de grande qualité, associée à l'apprentissage d'un métier. Opter pour le statu quo ferait la part belle à ceux qui veulent liquider le service public national d'éducation ou à ceux qui veulent des « CPR » caporalisés et des « écoles normales » académiques. Nous sommes les seuls à porter les exigences de solidarités entre personnels et de collégialité dans la prise de décision au sein de l'Université.

3) Le SNESUP interpelle : comment porter des projets crédibles de Master et peser sur le contenu des épreuves de concours ?

La partie scientifique des masters (liée à une ou plusieurs disciplines universitaires de recherche) peut difficilement être conçue sans une définition claire de ce que seront la nature et les programmes des concours selon les disciplines. Par ailleurs, pour les PE, PLP et CPE, la nécessité de construire des contenus de formation ambitieux, sans décrochage par rapport à la formation des enseignants des lycées et collèges, soulève des questions complexes et inédites. Comme universitaires, nous avons tous à cœur de porter une exigence de qualité scientifique, de contenu disciplinaire et professionnel de haut niveau pour les futurs collègues des premiers et seconds degrés. A défaut d'un cadrage national, la dimension actuelle de régulation nationale des contenus des enseignements universitaires L et M dans les disciplines de concours pour les PLC – non moins via le CAPES et l'agrégation que via l'habilitation CNESER – est un aspect essentiel et constitutif de ces diplômes. Le risque est grand que ces régulations disparaissent avec la mise en place de formations dans le contexte de concurrence porté par la LRU et avec une conception affichée par la ministre et la CPU qui marginalisent l'évaluation des capacités de synthèse scientifique des candidats.

Ces éléments exigent une forte détermination, déjà confortée par le vote de plus de 25 motions dans les CA des universités :

- Pour mettre en échec les orientations actuelles du ministère, maintenir et créer les emplois d'enseignants titulaires ;
- Pour accompagner l'élaboration par tous les acteurs et les syndicats d'une réelle amélioration de la formation des enseignants, associant toutes les dimensions, valorisant l'acquis des IUFM...dispositions qui doivent s'accompagner du soutien financier aux étudiants qui se préparent à ces métiers et d'une réelle revalorisation salariale ;
- Pour imposer d'autres choix, un autre calendrier et des dispositifs transitoires qui pourraient concerner d'abord des validations par des crédits ECTS pour les M1 de la préparation au CAPES, dans un cadre harmonisé nationalement via le CNESER, et la définition par les IUFM de modules de préprofessionnalisation diversifiés pour les étudiants inscrits cette année. Par disciplines et en liaison avec les IUFM seraient définis puis harmonisés la progressivité des parcours et la répartition entre les diverses composantes de ces dimensions de la formation. Pour la formation des PE, il s'agirait dès cette année d'inscrire l'année post concours dans un processus de validation s'inscrivant dans des masters à construire (délivrance de crédits). La cohérence des parcours master s'élaborerait ainsi sur une durée bien plus longue et sans briser le parallélisme PE-PLC/PLP qui reviendrait à réduire tout le travail scientifique pluridisciplinaire à l'actif des IUFM. Un tel dispositif transitoire n'interdit pas la revalorisation des débuts de carrières, il rend possible la définition et la mise en œuvre de concours rénovés situés entre M1 et M2, et de masters.

PE : professeur des écoles ; PLP : professeur de lycée professionnel ; PLC : professeur de lycée et collège ; CPR : centres pédagogiques régionaux.